

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de SARCELLES  
Canton de GOUSSAINVILLE  
Commune de SAINT-WITZ

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

**Objet : Acceptation de la proposition d'acquisition de la tondeuse ISEKI**

**Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire de la commune de SAINT-WITZ**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu la délibération n°36/2020 du conseil municipal du 4 juin 2020 autorisant le maire à décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

Vu l'acceptation de la proposition d'acquisition de la tondeuse ISEKI par écrit, datée du jeudi 12 février 2026, rédigée de M. Damien Penel agent du service technique de notre commune.

Considérant que la commune souhaite se défaire de la tondeuse ne fonctionnant plus depuis un certain temps.

### DÉCIDE

**Article 1 :** D'approuver la vente de la tondeuse ISEKI au profit de M. Penel pour la somme de 100 euros.

**Article 2 :** De signer tous les documents nécessaires à la vente

**Article 3 :** De rendre compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Article 4 :** La Directrice des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le préfet du Val d'Oise
- Le SGC de Garges

Fait à Saint-Witz, le 17 février 2026  
Le Maire,  
Frédéric MOIZARD

  
